

Toulouse, le 21 janvier 2021

Bruit des avions et santé des riverains d'aéroport : l'étude nationale DEBATS
"Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé"
http://debats-avions.ifsttar.fr/images/Rapport_Debats_2020.pdf

Voici enfin en pleine pandémie et réduction drastique du trafic aérien, les résultats d'une étude française entamée en 2009 portant sur les effets du bruit aérien sur la santé. La conclusion mentionne qu'elle "confirme les résultats d'autres études antérieures, notamment réalisées à l'étranger". Nous apprenons ainsi que les citoyens français ne sont pas trop différents physiologiquement de leurs homologues des autres pays ou continents ... Cette étude fut pourtant recommandée dès 2004 par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), et confirmée par la Direction Générale de la Santé (DGS) et l'Autorité de Contrôle des NUisanceS Aéroportuaires (ACNUSA).

Son objectif était d'évaluer les effets "éventuels" de l'exposition au bruit des avions sur la santé des riverains d'aéroports. L'étude a été menée aux abords de trois aéroports (Paris-Charles-de-Gaulle, Lyon-Saint-Exupéry et Toulouse-Blagnac). Elle associe trois approches complémentaires : écologique, individuelle longitudinale et clinique. Les méthodes scientifiques utilisées seront utilement consultées dans l'article.

Les résultats obtenus sont pour le moins fort inquiétants comme résumés dans l'annexe:

Il s'avère en effet que ce que ressentent, depuis des années, les riverains d'aéroports sur le plan physique, médical et nocturne soit dorénavant documenté et prouvé, et même par des études françaises. Le temps est donc venu pour tous les acteurs de l'aérien de prendre en compte ces importants dommages sanitaires dans la population affectée et de rechercher **avec celle-ci** l'ensemble des moyens raisonnables pour les réduire de façon urgente.

Si le trafic actuel connaît une baisse significative il y a fort à parier que la reprise sera au rendez vous et avec elle l'appétit de croissance des gestionnaires d'aéroports ; or les résultats de cette enquête DEBATS confirment l'évidence : **oui le transport aérien a des effets néfastes sur la santé en termes de bruit.**

Et encore , l'enquête ne portait pas sur le bruit des hélicoptères eux aussi fort nuisants.

Le lobby et la DGAC ont beau jeu de répéter qu'il manque encore des travaux complémentaires et des études pour affiner le propos, car l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'ANSES, souligne que « ces incertitudes ne sont pas bloquantes pour prévenir dès à présent les conséquences indéniables du bruit aérien sur la santé : les altérations du sommeil et la gêne »
<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2020SA0053Ra.pdf>

Alors la lutte est vraiment engagée notamment contre les vols de nuit qui pourrissent le sommeil de centaines de milliers de personnes en France ; point n'est besoin d'attendre une autre enquête pour prévenir tous ces méfaits du bruit ...

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics, qui devraient être les garants de l'intérêt général de trouver un compromis acceptable entre le développement économique et la protection sanitaire. Dans cette situation, la politique du laisser faire n'est pas tenable lorsqu'il s'agit de la santé des citoyens.

Annexe

- I/ L'étude écologique révèle qu'une augmentation de l'exposition au bruit des avions de 10 dB(A) [NDLR : tout-à-fait habituel au passage d'un avion à plusieurs dizaines de kilomètres des aéroports] est associée

à un **risque de mortalité** plus élevé de 18 % pour l'ensemble des maladies cardiovasculaires, de 24 % pour les seules maladies cardiaques ischémiques [*NDLR : athérosclérose notamment*] et de 28 % pour les seuls infarctus du myocarde. En revanche, il n'a pas été mis en évidence d'association avec la mortalité par accident vasculaire cérébral (AVC).

- **II/ L'étude individuelle longitudinale** révèle plusieurs associations avec une augmentation du niveau de bruit de 10 dB(A) :
 - un risque de "**dégradation de l'état de santé perçu**" augmenté de 55 % chez les hommes, sans qu'aucune augmentation ne soit mise en évidence chez les femmes
 - une "**gêne**" plus importante que ce que prévoit l'ancienne courbe de référence de l'Union Européenne
 - un risque de **dormir moins** de six heures par nuit augmenté de 60 %, et un risque de sentiment de fatigue le matin au réveil de +20 %
 - un risque de **stress chronique**, objectivé par une perturbation du rythme circadien du cortisol
 - un risque d'**hypertension artérielle** augmenté de 34 % chez les hommes, sans qu'aucune augmentation ne soit mise en évidence chez les femmes
 - un risque de **détresse psychologique** augmenté de 80 % chez les participants légèrement gênés par le bruit des avions et multiplié par quatre chez ceux qui déclarent être fortement gênés.

- **III/ L'étude clinique** révèle que l'exposition au bruit des avions dégrade les paramètres du sommeil :
 - l'augmentation du niveau de bruit des avions de 10 dB(A) ou de 10 événements de bruits d'avions est associée à une probabilité de **dormir moins de six heures** par nuit (court sommeil), 1,1 à 1,8 fois plus élevée ; et à une probabilité, de **passer plus de neuf heures au lit**, (mécanisme d'adaptation à la privation de sommeil) 1,1 à 1,6 fois plus élevée ;
 - l'augmentation du niveau de bruit des avions de 10 dB(A) est associée à la probabilité d'un **retard d'endormissement** supérieur à trente minutes, 1,1 à 1,3 fois plus élevée ;
 - l'augmentation de 10 événements de bruits d'avions est associée à une probabilité d'une **insomnie de maintien de sommeil**, 1,1 à 1,3 fois plus élevée ;
 - l'augmentation de 10 dB(A) du niveau maximum de bruit d'un événement associé au passage d'un avion (LAm_{ax},1s) est associée à une **augmentation de l'amplitude de la fréquence cardiaque** pendant cet événement.

Contact : Chantal Beer-Demander : 06 25 43 22 33